



# SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 08/06/2020

Version : 1.0

## SECTION 1: IDENTIFICATION

### 1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit: Substance

Nom du produit: SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

N° CAS.: 12001-26-2

### 1.2. Utilisation prévue du produit

Puce. Pour usage professionnel seulement.

### 1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

#### Compagnie

LATICRETE International

1 Laticrete Park, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

[www.laticrete.com](http://www.laticrete.com)

#### Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129

Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

### 1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour une urgence chimique, appelez ChemTel Inc. de jour comme de nuit:

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800)-099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Carc. 1A

H350

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS08

Mot de signal (GHS-US / CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H350 - Peut provoquer le cancer (Inhalation).

Mises en garde (GHS-US / CA)

: P201 - Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

P308 + P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.

P405 - Conserver sous clé.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

### 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. Substance

Nom : SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

N° CAS. : 12001-26-2

# SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients du SGH
Mica	(N ° CAS.) 12001-26-2	95 – 100	Non classés
Quartz	(N ° CAS.) 14808-60-7	≤ 0.1	Carc. 1A, H350 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372

Texte intégral des phrases H : voir section 16

\* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids par poids (p / p%) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont listés en pourcentage volume par volume (v / v%).

## 3.2. Mélange

N'est pas applicable

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Général** : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (montrez-lui si possible l'étiquette).

**Inhalation** : Lorsque des symptômes apparaissent : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau** : Retirer les vêtements contaminés. Rincez la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 5 minutes. En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin / attention.

**Lentilles de contact** : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 5 minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

**Général** : Peut provoquer le cancer (inhalation).

**Inhalation** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation. Les trois types de silicose comprennent : 1) la silicose chronique simple - qui résulte d'une exposition à long terme (plus de 20 ans) à de faibles quantités de silice cristalline respirable. Des nodules d'inflammation chronique et de cicatrices provoquées par la silice cristalline respirable se forment dans les poumons et les ganglions lymphatiques thoraciques. Cette maladie peut présenter un essoufflement et peut ressembler à une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC); 2) Silicose accélérée - se produit après une exposition à de plus grandes quantités de silice cristalline respirable sur une période plus courte (5 à 15 ans); 3) Silicose aiguë - résulte d'une exposition à court terme à de très grandes quantités de silice cristalline respirable. Les poumons deviennent très enflammés et peuvent se remplir de liquide, provoquant un essoufflement sévère et un faible taux d'oxygène dans le sang. L'inflammation, les cicatrices et les symptômes progressent plus rapidement dans la silicose accélérée que dans la silicose simple. Une fibrose massive progressive peut survenir dans la silicose simple ou accélérée, mais elle est plus fréquente sous la forme accélérée. La fibrose massive progressive résulte de cicatrices sévères et conduit à la destruction des structures pulmonaires normales.

**Contact avec la peau** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

**Lentilles de contact** : Peut causer une légère irritation des yeux.

**Ingestion** : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

**Symptômes chroniques** : Peut provoquer le cancer par inhalation. Certaines études montrent que l'exposition à la silice cristalline respirable (sans silicose) ou que la maladie de la silicose peut être associée à l'augmentation de l'incidence de plusieurs maladies auto-immunes telles que la sclérodémie (épaississement de la peau), le lupus érythémateux disséminé, la polyarthrite rhumatoïde et les maladies des reins. La silicose augmente le risque de tuberculose. Certaines études montrent une incidence accrue d'insuffisance rénale chronique et d'insuffisance rénale terminale chez les travailleurs exposés à la silice cristalline respirable.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, obtenir des conseils et des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la mousse résistant à l'alcool ou de la poudre extinctrice.

**Moyens d'extinction inappropriés** : N'utilisez pas de jet d'eau lourd. L'utilisation d'un fort jet d'eau peut propager le feu.

# SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie :** N'est pas considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

**Risque d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité :** Le quartz (silice) se dissout dans l'acide fluorhydrique produisant un gaz corrosif, le tétrafluorure de silicium.

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution incendie :** Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

**Instructions de lutte contre l'incendie :** Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

**Protection pendant la lutte contre l'incendie :** Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes métalliques.

## 5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales :** Ne respirez pas la poussière. Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

#### 6.1.1. Pour le personnel non urgentiste

**Équipement protecteur :** Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence :** Évacuez le personnel inutile.

#### 6.1.2. Pour le personnel d'urgence

**Équipement protecteur :** Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

**Procédures d'urgence :** À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérez la zone.

### 6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement:** Contenir les déversements solides avec des barrières appropriées et empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Récupérez le produit en passant l'aspirateur, le pelletage ou le balayage. Transférer le matériau déversé dans un conteneur approprié pour l'élimination. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Évitez tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Obtenez des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne respirez pas la poussière.

**Mesures d'hygiène:** Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques:** Conformez-vous aux réglementations applicables.

**Conditions de stockage:** Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

**Matériaux incompatibles:** Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

### 7.3. Utilisations finales spécifiques

Puce. Pour usage professionnel seulement.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

# SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Pour les substances énumérées dans la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies du fabricant, du fournisseur, de l'importateur ou de l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA ( PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

<b>Mica (12001-26-2)</b>		
<b>États-Unis ACGIH</b>	ACGIH TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>États-Unis NIOSH</b>	NIOSH REL (TWA) (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (contenant <1 % de poussière de quartz respirable)
<b>USA IDLH</b>	US IDLH (mg / m <sup>3</sup> )	1500 mg / m <sup>3</sup> (contenant <1 % de quartz)
<b>Alberta</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (respirable)
<b>Colombie britannique</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (respirable)
<b>Manitoba</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>Nouveau-Brunswick</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (particules ne contenant pas d'amiante et <1 % de silice cristalline, fraction respirable)
<b>Terre-Neuve et Labrador</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>Nouvelle-Écosse</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>Nunavut</b>	OEL STEL (mg / m <sup>3</sup> )	6 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable)
<b>Nunavut</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable)
<b>Territoires du nord-ouest</b>	OEL STEL (mg / m <sup>3</sup> )	6 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable)
<b>Territoires du nord-ouest</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable)
<b>Ontario</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (respirable)
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>Québec</b>	VEMP (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (sans amiante et <1 % de poussière respirable de silice cristalline)
<b>Saskatchewan</b>	OEL STEL (mg / m <sup>3</sup> )	6 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable)
<b>Saskatchewan</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	3 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable)
<b>Yukon</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	20 mppcf
<b>Quartz (14808-60-7)</b>		
<b>États-Unis ACGIH</b>	ACGIH TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,025 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>États-Unis ACGIH</b>	Catégorie chimique ACGIH	A2 - Carcinogène humain présumé
<b>États-Unis OSHA</b>	OSHA PEL (TWA) (mg / m <sup>3</sup> )	50 µg / m <sup>3</sup> (silice cristalline respirable)
<b>États-Unis NIOSH</b>	NIOSH REL (TWA) (mg / m <sup>3</sup> )	0,05 mg / m <sup>3</sup> (poussières respirables)
<b>USA IDLH</b>	US IDLH (mg / m <sup>3</sup> )	50 mg / m <sup>3</sup> (poussières respirables)
<b>Alberta</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,025 mg / m <sup>3</sup> (particules respirables)
<b>Colombie britannique</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,025 mg / m <sup>3</sup> (respirable)
<b>Manitoba</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,025 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>Nouveau-Brunswick</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,1 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable)
<b>Terre-Neuve et Labrador</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,025 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>Nouvelle-Écosse</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,025 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>Nunavut</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,05 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable (Silice - cristalline))
<b>Territoires du nord-ouest</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,05 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable (Silice - cristalline))
<b>Ontario</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,1 mg / m <sup>3</sup> (substances désignées par règlement-respirable (silice cristalline))
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,025 mg / m <sup>3</sup> (matière particulaire respirable)
<b>Québec</b>	VEMP (mg / m <sup>3</sup> )	0,1 mg / m <sup>3</sup> (poussière respirable)
<b>Saskatchewan</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	0,05 mg / m <sup>3</sup> (fraction respirable (Silice - cristalline (Trydimite éliminé)))
<b>Yukon</b>	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	300 particules / ml (silice - quartz, cristallin)

## 8.2. Contrôles d'exposition

**Contrôles techniques appropriés :** Un équipement de lavage oculaire / corporel approprié doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

# SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Équipement de protection individuelle :** Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



**Matériaux pour vêtements de protection :** Matériaux et tissus chimiquement résistants.

**Protection des mains :** Portez des gants de protection.

**Protection des yeux et du visage :** Lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Protection de la peau et du corps :** Portez des vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire :** Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

**les autres informations :** Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Indisponible
Odeur	: Indisponible
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: Indisponible
Point de rupture	: Indisponible
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Indisponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: Indisponible
Solubilité	: Indisponible
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité :** Le quartz (silice) se dissout dans l'acide fluorhydrique produisant un gaz corrosif, le tétrafluorure de silicium.
- 10.2. Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. Matériaux incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** Ne devrait pas se décomposer dans les conditions ambiantes.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité aiguë (orale) :** Non classés

**Toxicité aiguë (cutanée) :** Non classés

# SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Toxicité aiguë (inhalation) :** Non classés

**Données LD50 et CL50 :** Indisponible

**Corrosion cutanée / irritation cutanée :** Non classés

**Lésions oculaires / irritation :** Non classés

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classés

**Mutagenicité des cellules germinales :** Non classés

**Cancérogénicité :** Peut provoquer le cancer (inhalation).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :** Non classés

**Toxicité pour la reproduction :** Non classés

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :** Non classés

**Risque d'aspiration :** Non classés

**Symptômes / blessures après l'inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation. Les trois types de silicose comprennent : 1) la silicose chronique simple - qui résulte d'une exposition à long terme (plus de 20 ans) à de faibles quantités de silice cristalline respirable. Des nodules d'inflammation chronique et de cicatrices provoquées par la silice cristalline respirable se forment dans les poumons et les ganglions lymphatiques thoraciques. Cette maladie peut présenter un essoufflement et peut ressembler à une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC); 2) Silicose accélérée - se produit après une exposition à de plus grandes quantités de silice cristalline respirable sur une période plus courte (5 à 15 ans); 3) Silicose aiguë - résulte d'une exposition à court terme à de très grandes quantités de silice cristalline respirable. Les poumons deviennent très enflammés et peuvent se remplir de liquide, provoquant un essoufflement sévère et un faible taux d'oxygène dans le sang. L'inflammation, les cicatrices et les symptômes progressent plus rapidement dans la silicose accélérée que dans la silicose simple. Une fibrose massive progressive peut survenir dans la silicose simple ou accélérée, mais elle est plus fréquente sous la forme accélérée. La fibrose massive progressive résulte de cicatrices sévères et conduit à la destruction des structures pulmonaires normales.

**Symptômes / blessures après contact avec la peau :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

**Symptômes / blessures après contact oculaire :** Peut causer une légère irritation des yeux.

**Symptômes / blessures après ingestion :** L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

**Symptômes chroniques :** Peut provoquer le cancer par inhalation. Certaines études montrent que l'exposition à la silice cristalline respirable (sans silicose) ou que la maladie de la silicose peut être associée à l'augmentation de l'incidence de plusieurs maladies auto-immunes telles que la sclérodémie (épaississement de la peau), le lupus érythémateux disséminé, la polyarthrite rhumatoïde et les maladies des reins. La silicose augmente le risque de tuberculose. Certaines études montrent une incidence accrue d'insuffisance rénale chronique et d'insuffisance rénale terminale chez les travailleurs exposés à la silice cristalline respirable.

## 11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

**Données LD50 et CL50 :**

<b>Quartz (14808-60-7)</b>	
<b>DL50 orale rat</b>	> 5000 mg / kg
<b>DL50 cutanée chez le rat</b>	> 5000 mg / kg
<b>Quartz (14808-60-7)</b>	
<b>Groupe IARC</b>	1
<b>Statut du programme national de toxicologie (NTP)</b>	Cancérogènes humains connus.
<b>Liste des cancérogènes OSHA Hazard Communication</b>	Dans la liste OSHA Hazard Communication Carcinogen.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Écologie - Général: Non classés.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>SPARTACOTE™ Blended Mica Chip (12001-26-2)</b>	
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Non-établi.

### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

<b>SPARTACOTE™ Blended Mica Chip (12001-26-2)</b>	
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Non-établi.

# SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**12.4. Mobilité dans le sol** Indisponible

**12.5. Autres effets indésirables**

Les autres informations: Évitez le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations pour l'élimination des déchets:** Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

**Écologie - Déchets:** Évitez le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

**14.1. Conformément au DOT** Non réglementé pour le transport

**14.2. Conformément à IMDG** Non réglementé pour le transport

**14.3. Conformément à l'IATA** Non réglementé pour le transport

**14.4. Conformément au TMD** Non réglementé pour le transport


## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Règlements fédéraux américains**

<b>SPARTACOTE™ Blended Mica Chip (12001-26-2)</b>	
<b>Classes de danger SARA Section 311/312</b>	Danger pour la santé - Cancérogénicité
<b>Quartz (14808-60-7)</b>	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	

**15.2. Réglementations des États américains**

**Proposition 65 de la Californie**

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer au quartz, qui est connu dans l'État de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, visitez le site [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

Nom chimique (n ° CAS)	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour la reproduction féminine	Toxicité pour la reproduction masculine
Quartz (14808-60-7)	X			

<b>Mica (12001-26-2)</b>
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir
États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses sur le droit de savoir
États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

<b>Quartz (14808-60-7)</b>
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir
États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses sur le droit de savoir
États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

**15.3. Règlements canadiens**

<b>Mica (12001-26-2)</b>
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
<b>Quartz (14808-60-7)</b>
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

**Date de préparation ou dernière révision** : 08/06/2020

**Les autres informations** : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR) DORS / 2015-17.

# SPARTACOTE™ Blended Mica Chip

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

### Phrases de texte intégral du SGH :

Carc. 1A	Catégorie de cancérogénicité 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire
H350	Peut causer le cancer
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.*

NA GHS SDS 2015 (Can, US)